

Arrondissement de
RAMBOUILLET

2025-009

Canton de
CHEVREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An, Deux Mille Vingt-Cinq,

Le 3 février,

Date de convocation
28 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Date d'affichage de
convocation
28 JANVIER 2025

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Patrick MARQUET, Denis VERGNIAULT, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Nicolas LARGESSE, Etienne DERYN, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD, Benoît TOULLEC.

Nombre de conseillers

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice : **29**

Absents ayant donné pouvoir : Frédérique DULAC à Tristan JACQUES
Eliane GOLLIOT à Chrystèle GUILLARD
Fabienne BELLIN-WEILL à Magali DOUSSE
Guérigonde HEYER à Roberto DRAPRON
Slimane MOALLA à Yolande GROBON
Charles RENARD à Laurence RENARD
Isabelle SALOMÉ à Etienne DERYN
Caroline LIGNOUX à Anne DEUDON

Présents : **21**

Votants : **29**

Monsieur Roberto DRAPRON a été élu Secrétaire de séance.

Date de la séance :

3 FÉVRIER 2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles,

VU le rôle de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat des Yvelines (ALEC 78) et ses missions précisées à l'article Art. L. 211-5-1 du Code de l'énergie,

Objet :
**Adhésion au dispositif
de Conseil en Energie
Partagé (CEP) avec
l'ALEC 78**

VU les statuts de l'ALEC 78,

CONSIDÉRANT le rôle moteur des collectivités dans la Transition Énergétique, l'intérêt de mettre en œuvre les actions de maîtrise de l'énergie contribuant à l'atteinte des objectifs fixés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre,

VU le projet de convention présentant le dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP) porté sur le territoire par l'ALEC 78,

CONSIDÉRANT la possibilité pour la commune d'obtenir une aide financière du Syndicat d'Energie des Yvelines,

CONSIDÉRANT la possibilité pour la commune d'obtenir une aide financière du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Article 1 : AUTORISE** M. le Maire à engager un CEP avec l'ALEC 78 dans les conditions mentionnées ci-dessus, à signer l'adhésion de la commune à l'ALEC 78, et à signer la convention correspondante quand celle-ci sera établie, cette année ou dans les années à venir.
- **Article 2 : DIT** que la dépense sera imputée sur le budget communal chapitre 01, nature 617, fonction 020 BAT.
- **Article 3 : M. LE MAIRE DÉSIGNE** M. Roberto DRAPRON, en tant qu'élus référent titulaire et M. Raymond BESCO, en tant qu'élus référent suppléant de la commune pour le CEP et représenter la commune à l'Assemblée Générale de l'ALEC 78.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **06 FEV. 2025**

Certifiée exécutoire le : **06 FEV. 2025**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



R. DRAPRON